

FACHARD (S.), *La défense du territoire. Étude de la chôra érétrienne et de ses fortifications*. - École Suisse d'Archéologie en Grèce. - Gollion : Infolio, 2012. - 364 p. : ill., index, carte h. t. - (Eretria, ISSN : 0425.1768 ; 21). - ISBN : 978.2.88474.410.2.

On aimerait que toutes les cités grecques disposent d'une étude sur leur territoire comparable à celle que vient de publier S. Fachard (SF) sur Érétrie. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail d'équipe à mettre au crédit de l'École suisse d'archéologie qui fouille ce site depuis 1964. Le mérite revient à l'auteur d'avoir mené à bien personnellement une série d'études et de synthétiser des informations et des recherches faisant appel à tous les domaines de l'archéologie : géographie, épigraphie, démographie, céramologie contribuent à donner une image globale du territoire érétrien et de son histoire, essentiellement aux époques classiques et hellénistiques.

L'ouvrage est composé de deux parties et de onze chapitres. La première partie intéresse le territoire (aspects géographiques, organisation politique, frontières, voies de communication, population et ressources) ; la seconde est centrée sur les fortifications (localisation, typologie et fonctions).

De la première partie, on retiendra particulièrement la discussion sur la localisation des *dèmes*. Aux alentours de 400 av. J.-C., le territoire érétrien était réparti en cinq districts qui formaient le cadre pour l'organisation militaire de la cité, comme l'a montré D. Knoepfler : cinq *taxiarches*, 500 *hippeis* et, sans doute, 5 000 fantassins. Le maître de l'épigraphie érétrienne avait aussi réparti les *dèmes* entre les différents districts ; le mérite de SF est d'avoir précisé, discuté et parfois corrigé les propositions de D. Knoepfler grâce à une connaissance incomparable du terrain et à des campagnes systématiques de prospection qui permettent de comparer les données, littéraires et épigraphiques, avec les sites identifiés sur

le sol (Ch. III). Les résultats sont enregistrés dans des cartes très claires qui donnent l'état des sites prospectés, de l'Helladique récent à l'époque romaine, et forment une véritable carte archéologique : comme ailleurs en Grèce, ce sont les sites des périodes classique et hellénistique qui sont les plus nombreux et les petits *nuclei* l'emportent sur les grandes concentrations, exception faite de la ville d'Érétrie. Le même soin est mis à rechercher les frontières (du côté de Chalcis et de Karistos), qui ne sont pas faciles à fixer en l'absence de textes ou de bornes (Ch. IV) ; là encore ce sont les prospections au sol et la réflexion sur les implantations humaines et le terrain qui apportent les réponses¹. Dans ces deux chapitres peut-être une trop grande confiance est-elle faite à la géographie, utilisée au sens de topographie : « les cinq districts sont autant de terroirs... les *dèmes* qui (*les*) composent constituent autant de microrégions... (p. 76) » et plus loin (p. 83) : « Torrents, montagnes, cols, lignes de crête, sommets, ravines – on retrouve le faciès typique des démarcations frontalières, telles qu'elles apparaissent dans les inscriptions ». Soit, et qui pourrait nier que la topographie ne joue un rôle ? Pourtant, comme l'auteur le montre incidemment, la frontière est un élément entièrement mouvant ; pour grossir le trait, ce n'est pas la géographie qui crée la frontière, c'est l'histoire et la politique. Après tout, la guerre lélantine, une affaire de frontière entre Chalcis et Érétrie, n'en est-elle pas le meilleur exemple pour l'Antiquité au même titre que l'annexion de la Messénie par Sparte ? Pourquoi le fleuve Lélante ne forme-t-il pas la limite entre Chalcis et Érétrie ? Sparte étend ses frontières au-delà du Taygète qui forme une véritable barrière naturelle. En dehors de la lecture fort précieuse des ouvrages de D. Rousset, peut-être faudrait-il

1. Il est conseillé à tous ceux faisant de la prospection de lire le chapitre V sur les voies de communication, qui est un exemple de méthode.

se nourrir de toute une littérature et une réflexion sur la frontière à l'époque contemporaine, menée par D. Nordman ou A. Couderc² ; on y apprend que la géographie n'est que seconde dans les délimitations des territoires et le résultat d'un rapport de force entraînant, selon les périodes, des changements dans l'espace sans lien avec la topographie et créant une zone ouverte aux franchissements de toutes sortes.

Après avoir décrit l'organisation du territoire érétrien, SF consacre un chapitre à la population et aux ressources (Ch. VI). Il critique, sans doute à juste titre et après bien d'autres, les calculs de M. Hansen sur la population des cités grecques, mais je ne le suivrai pas dans sa propre démonstration : je ne crois pas que l'on puisse passer d'un nombre total d'hommes entre 3 400 à 3 800 à la population libre totale en multipliant ce chiffre par deux (« 6 800 et 7 600 habitants, femmes et enfants, mais sans les métèques ni les esclaves », p. 112) ; à cette estimation minimale, il préfère finalement 10 000-12 000 individus en se fondant sur un nombre restitué des éphèbes. Je crains que tous ces calculs ne soient vains et je retiendrai plutôt l'indice de D. Knoepfler qui estime que les hoplites mobilisables devaient être au nombre de 5 000. Il n'est pas besoin d'aller plus loin et de faire effort pour calculer la population globale avec des coefficients fantaisistes ; il suffit de comparer ce chiffre, si besoin est, avec celui d'autres cités dont nous connaissons assez fréquemment le nombre de mobilisables pour montrer qu'Érétrie n'était pas une cité négligeable, même si, quels que soient les calculs, on obtient des densités assez faibles.

2. D. NORDMAN, *Frontières de France : de l'espace au territoire (XVI^e-XIX^e siècles)*, Paris 1998 ; A. COUDERC, *État, nations et territoires dans les Balkans au XIX^e siècle : histoire de la première frontière gréco-ottomane*, thèse inédite, (Reproduction Lille 2001). Plus récemment des réflexions intéressantes dans quelques articles de *Frontières : penser à la limite*, *L'Archicube* 13, 2012, p. 154-219.

Comment cette cité avait-elle organisé sa défense ? C'est à cette question qu'est consacrée la deuxième partie. Celle-ci s'ouvre par un exposé historiographique montrant la façon dont a été conçue par les auteurs contemporains la défense du territoire des cités grecques³, le débat se nouant autour du livre de J. Ober sur l'organisation défensive d'Athènes⁴. Ce dernier avait cru pouvoir montrer que le système défensif athénien suivait un plan stratégique dans lequel s'insérait le réseau de forteresses. C'est la critique de cette conception qui anime toute la deuxième partie. Les sites fortifiés sont répartis en quatre catégories : les forteresses, points d'appui stratégiques dotés d'une garnison, l'habitat fortifié, les tours et les fortins, ces derniers faits de murs de pierre sèche et sur la fonction desquels on peut hésiter (parc à bestiaux ou, plutôt, pour l'auteur, site de refuge temporaire). 178 sites sont répertoriés, décrits et datés : photographies, – dont l'échelle est parfois donnée par une figure humaine comme dans l'ancien temps ! –, plans et restitutions fournissent un matériel d'une richesse exceptionnelle et composent un catalogue qui ne mérite que des éloges (Ch VIII, p. 135-240). Ce catalogue est soigneusement exploité dans les chapitres suivants : on notera une discussion serrée sur la datation de l'appareil trapézoïdal à décrochement qui caractérise les murailles du IV^e siècle mais qui perdure pendant la période suivante, un effort pour estimer le coût des ouvrages et la durée des constructions et un souci pour interpréter l'ensemble d'un système de défense qui comptait vers 300 av. J.-C. deux

3. Il ne manque à cette revue historiographique, à ma connaissance, que l'article de CHR. MÜLLER, « La défense du territoire civique : stratégies et organisation spatiale » dans FR. PROST éd., *Armées et sociétés de la Grèce classique, Aspects sociaux et politiques de la guerre aux V^e et IV^e siècles av. J.-C.*, Paris 1999, p. 16-33.

4. J. OBER, *Fortress Attica. Defense Of The Athenian Land Frontier 404-322 B.C.*, Leyde 1985.

forteresses (à chaque extrémité du territoire) et une dizaine d'habitats fortifiés. La réponse est clairement exprimée (p. 293) : « Dans l'Érétriade et en Attique, les deux territoires que nous connaissons le mieux, la construction de fortifications dans la *chōra* répond d'abord à une protection des habitats et des terroirs, ensuite seulement à des objectifs stratégiques ». Même les forteresses ont un rôle de protection des habitants et de leurs récoltes ; la plupart des ouvrages offrent une position de repli sécurisé et ne sont pas des postes défendant des frontières et des routes de pénétration ; le développement de ces ouvrages s'étale dans le temps et ne correspond pas à un plan stratégique pour répondre à une menace précise. Mais comme, à l'époque qui nous intéresse l'ennemi vient de la mer, on aurait aimé que la synthèse insiste plus précisément sur la défense côtière : sur la côte Est, l'absence de bons mouillages (et les courants ?) explique que l'on n'a pas eu besoin de multiplier les ouvrages pour se défendre. Il est vrai que la cohérence du système ne pourrait être mise en valeur que par des textes, qui manquent pour l'Érétriade, mais de multiples témoignages prouvent que ces soucis stratégiques existaient bel et bien dans toutes les cités, même s'ils ne se reflètent pas nécessairement sur le terrain. Souci stratégique ou pas, ces systèmes de défense étaient-ils efficaces ? On peut en douter : les prises de villes et de fortifications dans l'Érétriade sont multiples, et la destruction d'Érétrie en 198 av. J.-C. par Attale et les Romains prouve assez que les murailles n'offraient pas une protection bien solide contre des troupes aguerries, nombreuses et disposant de matériel de siège (Tite Live, XXXII, 16). Un peu avant en 199, le sort d'Oréos, clé du canal d'Eubée, lors de la guerre entre Rome et Philippe V en est une autre illustration : le récit minutieux de Tite Live, XXXI, 46 où ne manque pas l'évocation de problèmes tactiques et stratégiques, montre la faiblesse de l'Eubée sur terre et sur mer.

Quoi qu'il en soit, S. Fachard livre des faits et une réflexion qui serviront à relancer les études sur l'archéologie des territoires et l'interprétation des systèmes de défense. Ce livre d'une grande richesse vaut tant par la qualité de l'analyse factuelle (qui ne vieillira pas) que par les discussions qu'il suscitera, et nous lui souhaitons beaucoup d'émules.

ROLAND ÉTIENNE

JAY-ROBERT (G.) *L'invention comique. Enquête sur la poétique d'Aristophane*. – Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009. - 171 p. : bibliogr. - (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, ISSN : 1625.0443). - ISBN : 978.2.84867.263.2.

L'invention comique que Ghislaine Jay-Robert (ci-après GJR) entend mettre au jour dans les comédies d'Aristophane apparaît dans un terme forgé par le poète, la *trygôdia*. Trois éléments en ressortent : le lien dionysiaque ; le lien avec la tragédie et la dimension éducative de ce genre ; le recours à l'ironie, aux sens platonicien et moderne¹. « La comédie ainsi définie se caractérise en effet comme un puissant outil de questionnement face à la réalité politique, sociale et culturelle existante, capable non seulement d'interroger, mais aussi de mettre à distance, de dénoncer, de tourner en dérision et de manipuler une logique poussée jusqu'aux limites de l'absurde »². Par l'invention d'un terme pour désigner son art, Aristophane s'inscrirait dans une perspective réflexive, sur l'acte théâtral en général comme sur son art en particulier. GJR parle alors de « poétique de l'écart », une poétique dont le processus comporte deux phases : d'abord la jonction de deux éléments qui « logiquement devraient être disjoints » ; puis la création d'un « jeu de miroirs et des phénomènes de décalage, de rupture et de mise à distance [qui] fait sens »³. Une démonstration en trois temps est alors proposée, l'espace, les personnages et le langage scénique : « Mise en scène, l'invention de cette 'tragédie' passe logiquement par une manipulation de l'espace et du temps, par la construction adéquate d'une typologie des personnages et

par la mise en œuvre d'un langage spécifique, capables de répondre à la définition de cette démarche nouvelle »⁴. Une difficulté préalable apparaît alors. Si la démarche d'Aristophane peut être qualifiée de nouvelle, il convient *a minima* de déterminer les autres poétiques par rapport auxquelles le poète comique entend se démarquer. Par ailleurs, en reprenant la thèse de Jean-Claude Carrière développée dans *Le carnaval et la politique* (Besançon, 1979), GJR semble rabattre l'invention comique d'Aristophane sur la comédie elle-même.

En effet, pour Jean-Claude Carrière, la Comédie ancienne « est tout d'abord une sorte de renversement ou de 'négatif' de la tragédie »⁵. Quand la tragédie place dans une tension les valeurs civiques et les valeurs « héroïques », c'est pour faire triompher les premières ; la comédie ferait l'inverse, construisant une cité utopique à partir de la cité réelle. Les deux genres se rapprochent, rapprochement qui est déjà fait par Euripide avec ses tragi-comédies. Les poètes tragiques commencent à modifier les mythes qu'ils utilisent. Les auteurs comiques peuvent alors affirmer leur supériorité en mettant en avant leur inventivité totale. Du point de vue de Carrière donc, il n'y a nulle originalité à chercher chez Aristophane sur ce point. La définition qu'il propose de la Comédie Ancienne est générale et couvre le genre lui-même au V^e siècle. « La Comédie Ancienne, par ses origines au VI^e siècle et par son rôle au V^e siècle est une institutionnalisation de fêtes carnavalesques socio-religieuses, qui ont pris la forme d'une représentation théâtrale fixe, au cours de laquelle un auteur est officiellement chargé de jouer, sur le mode grotesque, l'ensemble de représentations mentales et de lois sur lequel se fonde la Cité-État ; de traduire

1. Sur l'ironie, cf. GR. VLASTOS, *Socrate. Ironie et philosophie morale*, Paris 1991, p. 37-68, non cité dans la bibliographie.

2. GJR, p. 11-12.

3. *Ibid.*, p. 12.

4. *Ibid.*

5. J.-CL. CARRIÈRE, *Le carnaval et la politique. Une introduction à la comédie grecque suivie d'un choix de fragments*, Besançon 1979, p. 24.